

Les plages de Magog certifiées Pavillon Bleu pour une 11^e année

Magog, le 14 juin 2023 – La Ville de Magog est fière de souligner l’obtention de la certification Pavillon bleu pour ses plages pour une 11^e année.

Chaque année, la Ville de Magog franchit toutes les étapes et réussit à répondre aux normes de cette certification. Les élus, tout comme les employés municipaux, croient fermement à l’importance de préserver la qualité de l’eau du lac Memphrémagog et de maintenir la propreté des plages tout en offrant aux utilisateurs un environnement sécuritaire, des services facilement accessibles ainsi que de l’information et de l’éducation à la protection de l’environnement.

Rappelons qu’en 2012, les plages de la Ville de Magog étaient les premières au Québec à recevoir la certification internationale Pavillon Bleu. Encore à ce jour, Magog est la seule ville de la province à détenir cet écolabel.

M^{me} Josiane K. Pouliot, coordonnatrice de la Division environnement, explique que la Ville de Magog travaille sans relâche pour maintenir la certification. « Nos équipes analysent régulièrement la qualité de l’eau et procèdent à la collecte de certaines espèces d’escargots aquatiques et à l’effarouchement des oiseaux nuisibles. Depuis l’utilisation de la technique d’effarouchement, les cas de dermatite de même que les fermetures des plages sont en baisse. » Elle ajoute que « parmi les autres actions visant à assurer la qualité de l’eau et des plages, nous procédons à des activités de sensibilisation pour le public, à la collecte sélective, au compostage des résidus organiques, au nettoyage fréquent des plages, au nettoyage des installations avec des produits biodégradables et à la surveillance du respect des règlements sur les sites. »

Le lac Memphrémagog, un milieu naturel

Malgré tous ces efforts, la Ville recense chaque année en début de saison quelques cas de dermatite du baigneur. Elle rappelle que le lac Memphrémagog est un milieu naturel où cohabitent l’humain ainsi que plusieurs autres espèces. La qualité du milieu peut varier en fonction des différentes perturbations externes.

La dermatite du baigneur est une infection cutanée notamment causée par des parasites parfois présents dans les fientes de bernaches et de canards, bien que désagréable, elle ne représente aucun danger important pour la santé.



La Ville de Magog invite la population et les visiteurs à prendre certaines précautions pour éviter cette infection cutanée. Il est ainsi recommandé :

- D'appliquer une épaisse couche d'écran solaire avant la baignade;
- De réduire de quelques minutes le temps de baignade;
- De se rincer et de sécher la peau en la frottant vigoureusement avec une serviette;
- D'éviter de se sécher à l'air libre;
- De ne pas nourrir les canards.

La Ville de Magog invite la population à signaler les cas de dermatite en remplissant le formulaire en ligne au ville.magog.qc.ca/dermatite.

Horaire des plages

La plage de l'Ouest et la plage des Cantons sont ouvertes tous les jours de 11 h à 18 h jusqu'à la fête du Travail. Il est possible de vérifier les conditions, la qualité de l'eau et sa température sur le site Internet de la Ville au ville.magog.qc.ca/plages.

À propos de la certification internationale Pavillon Bleu

Pavillon Bleu est un écolabel international décerné annuellement aux plages qui répondent à 33 exigences strictes réparties dans les quatre catégories suivantes :

- Information et éducation à l'environnement;
- Qualité de l'eau;
- Gestion environnementale du site;
- Sécurité et services offerts.



Cette certification vise à sensibiliser et à motiver les collectivités locales, les visiteurs et les gestionnaires à devenir plus respectueux à l'égard de l'environnement et à contribuer au développement durable de leurs plages. La certification doit être renouvelée chaque année.

- 30 -

Source et information :

Direction des communications, technologies et services aux citoyens
Ville de Magog
819 843-3333, poste 444

